



ASSOCIATIONS SUBVENTION MUNICIPALE 2021

DEMANDE SIMPLIFIÉE

montant inférieur ou égal à 150 €

à déposer en mairie au plus tard le **10 février 2021**

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Cette attestation est **obligatoire**.

IMPORTANT : si le signataire n'est pas le représentant légal de l'association, il doit joindre le **pouvoir** lui permettant d'engager celle-ci.

Je, soussigné(e),

représentant(e) légal(e)

de l'association :

- **certifie** que l'association est régulièrement déclarée ;
- **certifie** que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements correspondants ;
- **certifie** exactes et sincères les informations apportées au présent dossier.

à....., le

Signature du représentant légal
(et, s'il y a lieu, cachet de l'association)

Association :

- association déclarée « loi de 1901 »
- section ou délégation locale d'une structure nationale

montant demandé :

€

- première demande ➔ voir **page 2** : pièces initiales à joindre
- demande déjà formulée la/les année(s) précédente(s) ➔ voir **page 3** : pièces complémentaires à joindre

demandeur (nom prénom) :

fonction dans l'association :

Attention : la ville ne peut accorder de subvention si ce dossier est incomplet.

Les subventions sont allouées pour un objet déterminé. Sous peine de remboursement, elles ne peuvent en aucun cas être détournées de cet objet sans un accord écrit préalable de la commune.

En application de l'article L. 1611-4 du code général des collectivités territoriales, tout groupement, association, œuvre ou entreprise privée ayant perçu une subvention doit être en mesure de fournir à réquisition toutes pièces justificatives. Les pièces comptables doivent être conservées par l'association (10 ans pour les pièces commerciales et 4 ans pour les pièces fiscales).

▼ PARTIE RÉSERVÉE À LA MAIRIE ▼

dossier enregistré le complet

..... incomplet

> complété le

Pièces initiales à joindre pour une PREMIÈRE demande

- les **statuts** à jour de l'association,
- le **règlement intérieur** (s'il existe),
- le **récépissé** de déclaration de **création** de l'association en préfecture (statuts, siège, titre, objet, composition du bureau),
- la parution au *Journal officiel* des associations,

+

- le procès-verbal de la dernière assemblée générale, faisant expressément apparaître l'approbation des **bilans d'activité et financier**,
- le solde de **tous les comptes** bancaires ou postaux de l'association, arrêté au 31 décembre 2020,
- un relevé d'identité bancaire ou postal **au nom de l'association**, indiquant les références IBAN / BIC,
- une attestation d'assurance responsabilité civile (*si convention avec la ville*),
- le présent dossier, dûment complété et signé → voir **page 4** : attestation sur l'honneur

Pièces complémentaires à joindre pour une NOUVELLE demande

en cas de **modification** de l'association depuis la demande précédente

- les **statuts modifiés** de l'association,
- le **règlement intérieur** (s'il existe et a été modifié),
- le **récépissé** de déclaration de **modification** de l'association en préfecture (statuts, siège, titre, objet, composition du bureau),
- la parution **modificative** au *Journal officiel* des associations,

+

- le procès-verbal de la dernière assemblée générale, faisant expressément apparaître l'approbation des **bilans d'activité et financier**,
- le solde de **tous les comptes** bancaires ou postaux de l'association, arrêté au 31 décembre 2020,
- un relevé d'identité bancaire ou postal **au nom de l'association**, indiquant les références IBAN / BIC,
- une attestation d'assurance responsabilité civile (*si convention avec la ville*),
- le présent dossier, dûment complété et signé → voir **page 4** : attestation sur l'honneur

▼ PARTIE RÉSERVÉE À LA MAIRIE ▼
subvention(s) municipale(s) précédente(s)

	2017	2018	2019	2020
demandée	€	€	€	€
accordée	€	€	€	€